



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

CHRONO

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le

16 FEV. 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Mairie de BERG-SUR-MOSELLE
51 Grand'Rue

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

57570 BERG-SUR-MOSELLE

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement et requalification d'une partie du réseau pluvial communal de l'Atrium, d'un lotissement existant et de la Grand'rue
Accord immédiat
Réf : RD/CP ASPE-L9
57-2018-00063
P.J : Récépissé de déclaration
fiche descriptive

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ la création d'un lotissement et requalification d'une partie du réseau pluvial communal de l'Atrium, d'un lotissement existant et de la Grand'rue.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **07/02/2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00063**
- Dossier réalisé par : **ELLENY**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées à la mairie pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

ELLENY - 55b, rue Gaston Boulet
Bapeaume les Rouen
76380 CANTELEU